

fois maintenant, comme vous le savez, un secrétaire, M. Gordon Robertson, qui a assumé la nouvelle fonction de secrétaire aux relations fédérales-provinciales. Cela démontre bien quelle importance on accorde désormais à cet aspect du travail du gouvernement.

Pour ce qui est du contrôle assuré par le Parlement, il s'exerce à l'égard de ces activités au même titre qu'à l'égard des activités qui ne comportent pas d'ententes entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le Parlement exerce son contrôle peut-être d'une façon particulière, c'est-à-dire en approuvant les mesures législatives. Par exemple, on trouve inscrit au *Feuilleton* un bill tendant à modifier la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Ce bill sera présenté ici à la Chambre, et les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux seront discutés et approuvés par le Parlement avant que nous ne puissions conclure un accord visant à modifier l'accord qui subventionne les provinces dont la moyenne de revenu est inférieure à la moyenne nationale.

Il existe un accord qui prévoit un arrangement officieux au sujet du prix du pétrole. Ces bills ont fait l'objet de débats à la Chambre lorsque nous avons traité de la loi sur l'administration du pétrole. Des accords ont été conclus relativement à la santé et au bien-être. Ils sont concrétisés, disons, dans les diverses dépenses faites pour acquitter en partie les frais d'hospitalisation et d'assurance frais médicaux. Ces dépenses, ainsi que les crédits qui permettent au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de remplir ses obligations, sont approuvées par le Parlement.

Donc, il me semble que le Parlement exerce, en effet, pour ce qui est des accords fédéral-provinciaux, un contrôle identique à celui qu'il exerce sur une autre activité du gouvernement fédéral, qu'il s'agisse d'un accord conclu avec un pays étranger ou avec une province, ou encore d'une entente unilatérale prise sans l'agrément du gouvernement fédéral même. Je conviens avec le député que ces accords revêtent une importance croissante.

Les relations fédérales-provinciales durant la dernière génération ont connu, à n'en pas douter, une transformation considérable. Je me souviens d'une époque de ma carrière où les accords financiers conclus avec les provinces avaient trait aux situations d'urgence en temps de guerre. Le gouvernement fédéral en a fait des dépenses extrêmement considérables pour renflouer les provinces dont le revenu est inférieur à la moyenne nationale. Je soutiens cependant qu'un examen supplémentaire n'est pas nécessaire. Les accords me semblent tous avoir été conclus, conformément à l'approbation que le Parlement a donnée soit des dépenses soit de la législation les autorisant.

M. McGrath: Avant de déclarer qu'il est 6 heures, monsieur le président, je tiens à signaler que le ministre n'a pas répondu à une partie très importante de ma question, qui porte sur la façon dont de nombreux ministères ont dissimulé dans leurs prévisions les crédits relatifs à la sécurité. Peut-être daignera-t-il nommer ces ministères à la reprise de la séance?

Les subsides

Le vice-président: Puis-je signaler au député de Saint-Jean-Est que son temps de parole est expiré.

Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(Le comité est suspendu à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

[Français]

M. Fox: Monsieur le président, depuis 3 h 15 cet après-midi nous vivons une journée dite de l'opposition. Comme c'est son droit, l'opposition a décidé d'examiner les crédits du bureau du premier ministre et du bureau du Conseil privé. Si la petite Alice avait été ici aujourd'hui, elle aurait pu penser se retrouver au pays des merveilles où les choses semblent être ce qu'elles ne sont pas, où le grotesque frise le ridicule, où la réalité se cache derrière les mythes, mythes qui sont présentés à leur tour comme des réalités, alors que les réalités sont présentés comme des mythes.

Le but de la journée choisie par l'opposition est d'examiner les dépenses du bureau du premier ministre et de celui du Conseil privé pour l'année. En écoutant les savants orateurs de l'opposition, on s'aperçoit qu'ils ont tour à tour crié très haut, très fort, pour dire que c'est leur droit fondamental de poser des questions détaillées, afin d'exercer un contrôle serré sur les dépenses publiques. Mais ceci dit, où sont les questions fondamentales que l'on peut poser? François Villon disait bien, dans son refrain célèbre:

Mais où sont les neiges d'antan?

On pourrait après ce début de débat se demander: Mais où sont les questions d'antan? Oui, on crie bien fort à l'effet que les privilèges de poser des questions sont brimés. Mais le fait demeure que toutes les questions doivent être posées si l'opposition le désire. Mais quand il s'agit de poser des questions précises nos Don Quichottes d'en face semblent se transformer en «dons» qui chuchotent. Nous avons entendu beaucoup de rhétorique mais peu de questions pertinentes.

Le député de Rocky Mountain (M. Clark) s'est dépassé en disant que l'opposition n'exerçait aucun contrôle sur les activités quotidiennes du gouvernement à la Chambre. Ce serait là un aveu terrible pour ne pas dire terrifiant de la faiblesse de l'opposition. Je soupçonne toutefois que l'honorable député a dépassé sa pensée. La situation, en fait, est tout autre. L'opposition sait à quel point elle peut retarder la mise en vigueur du programme législatif du gouvernement par des tactiques dilatoires. On n'a d'ailleurs qu'à regarder les faits: Pendant combien de temps l'opposition a-t-elle retardé la mise sur pied d'une compagnie nationale de pétrole? Pendant combien de temps continuera-t-elle à le faire devant le comité de la Chambre saisi de ce projet de loi? On l'ignore. Pendant combien de temps l'opposition continuera-t-elle à bloquer l'adoption de la loi anticartel destinée à empêcher l'exploitation par les «supergrands» des marchés de consommation au Canada? Quand j'entends l'opposition tenir ce langage, je me pense vraiment au pays des merveilles, où blanc veut dire noir et où négation veut dire affirmation.